

## PRIME REFECTION DE TOITURE

A travers son histoire et cet art de vivre qu'elle exprime dans l'architecture de notre village, la Commune de LARUNS attache à l'aménagement du cadre de vie de ses habitants une attention toute particulière.

Soucieux de la préservation du patrimoine architectural existant, le Conseil Municipal se préoccupe aussi de dessiner par ses initiatives le visage de LARUNS où il fera toujours bon vivre et habiter.

La politique développée par le Conseil Municipal pour l'aide à la rénovation des toitures témoigne de cette volonté.

Par délibération en date du 13 novembre 2000, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un fonds d'intervention toiture constituant une mesure incitative pour les propriétaires, quel que soit leur niveau de ressources, qui désirent mener des opérations de rénovation de toitures. Ces travaux permettront non seulement de préserver l'authenticité de l'espace rural Larunsois mais contribueront à le rendre plus attractif en favorisant le développement touristique et l'amélioration du cadre de vie.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME

- La prime est accordée en priorité pour les travaux de réfection de la toiture en ardoises dans le cas de non-dépassement du plafond subventionnable, pour les divers travaux complémentaires : cheneaux – arrêts de neige en bordure de voie communale.

- Pour en bénéficier, le demandeur devra obligatoirement effectuer les travaux en ardoises conformes à la réglementation en vigueur.

**Le pouvoir d'appréciation de la commission communale d'attribution de la prime est entier et le demandeur ne peut exciper d'un droit quelconque.**

- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises ou des artisans.

- Un propriétaire ne pourra bénéficier de cette prime qu'une fois tous les 20 ans pour une même toiture.

**Les travaux devront être réalisés dans un délai de 2 ans à compter de la date d'envoi de la lettre d'attribution de la prime. La demande de paiement devra parvenir en Mairie avant expiration de ce délai de 2 ans. Dans le cas contraire, la prime sera automatiquement annulée.**

### QUI PEUT OBTENIR LA PRIME

Contrairement aux aides de l'ETAT, aucune condition de ressources n'a été établie, par la commission d'attribution pour bénéficier de la prime.

**DEMANDE DE PRIME REFECTION DE TOITURE**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROPRIETAIRE**

NOM ..... PRENOM .....

NOM DU CONJOINT .....

ADRESSE : N° ..... voie ou lieu dit .....

Numéro de téléphone .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'IMMEUBLE**

ADRESSE : N° ..... voie ou lieu dit .....

(si différent du lieu de résidence du propriétaire)

Date d'achat ou de construction (s'il a été effectué depuis moins de dix ans) .....

Nature de l'immeuble : (1)

habitation individuelle  immeuble collectif  dépendances

Age de la construction .....

Habitée par le demandeur depuis : .....

**TOITURES CONCERNEES**

toiture avant  toiture arrière  les deux ou +

hauteur

hauteur :

hauteur :

largeur :

largeur :

largeur :

(1) mettre une croix dans la case correspondante

➤matériaux de couverture avant travaux : .....

➤qualité de l'ardoise mise en place lors de travaux :.....

➤dimensions : .....

➤date de commencement des travaux :.....

Le propriétaire bénéficiaire d'une prime s'engage à solliciter l'avis de la Commission sur tous les travaux autres à venir concernant l'objet du présent dossier.

Je certifie sur l'honneur exacts les renseignements ci-dessous et m'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la prime.

Date :

Signature :

#### **AVIS IMPORTANT**

Il est rappelé que la prime n'est pas un droit, mais une aide octroyée par la Commune de LARUNS dans la limite des crédits budgétaires votés, à cet effet, chaque année, par le Conseil Municipal.

**TOUT COMMENCEMENT DE TRAVAUX AVANT LA NOTIFICATION DE LA PRIME EST CAUSE DE NULLITE DE LA DEMANDE.**

**LES TRAVAUX DEVRONT ETRE REALISES DANS UN DELAI DE 2 ANS A COMPTER DE L'ATTRIBUTION DE LA PRIME. DANS LE CAS CONTRAIRE, CELLE-CI SERA AUTOMATIQUEMENT ANNULEE.**

---

#### **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE**

NUMERO DU DOSSIER :                      N° d'ordre : ..... Année.....

➤Date de dépôt du dossier.....

➤Date de notification de la décision .....

➤Montant des travaux retenus.....

➤Montant de la prime accordée .....

➤Versement effectué le ..... mandat N°.....

Au R.I.B. N° .....